

5 787 t d'une valeur de \$349,219,143. D'autres augmentations de la production sont prévues en raison de la poursuite de l'expansion des installations existantes et de l'aménagement probable de plusieurs nouvelles installations. Si l'on se fonde sur les gisements connus, le Canada pourrait produire environ 12 500 t d'uranium élémentaire par an en 1985.

Les dépenses au titre de l'exploration se sont maintenues à un niveau élevé au Canada en 1978, et on a observé une activité dans toutes les provinces et territoires.

La production canadienne de charbon a augmenté de façon constante pour atteindre le niveau record de 30.4 millions de tonnes en 1978 comparativement à près de 28.7 millions en 1977 et 21.3 millions en 1974. La production d'uranium a grimpé à 6 750 tonnes en 1978 au lieu de 5 794 en 1977, continuant ainsi la tendance à la hausse provoquée par l'accroissement de la demande en 1974. Les exportations de ces deux minerais ont augmenté, et les projections indiquent qu'en 1985 l'utilisation du charbon doublera et celle de l'uranium triplera presque pour la production d'énergie thermique au Canada.

D'après une étude sur l'activité d'exploration en vue de la découverte d'uranium effectuée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les dépenses devraient dépasser les \$72 millions déclarés pour 1977. Quelque 294 000 m de forage d'exploration ont été enregistrés dont plus de la moitié en Saskatchewan, où plusieurs découvertes importantes ont été faites depuis 1975.

Un Groupe d'évaluation des ressources en uranium constitué au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a terminé sa quatrième évaluation annuelle au début de 1978. Les estimations des ressources se répartissent en plusieurs catégories reflétant divers niveaux de confiance dans les quantités déclarées, et elles se subdivisent en deux niveaux de rentabilité économique liés au prix courant sur le marché de l'uranium. Dans l'évaluation de 1977, la catégorie inférieure de prix était limitée par le prix du marché de l'uranium estimé à \$110/kg d'U en septembre 1977, et la catégorie supérieure se situait entre \$110 et \$160/kg d'U.

Trois catégories de quantités (mesurées, indiquées et supputées) sont utilisées pour attribuer les quotas nationaux aux producteurs canadiens conformément aux normes canadiennes applicables à l'exportation d'uranium. Les ressources exploitables au prix maximal de \$160/kg d'U ont été évaluées à 82 000 t mesurées, 107 000 t indiquées et 318 000 t supputées d'U. Des ressources additionnelles étaient estimées à 388 000 t d'U.

En janvier 1978, le Canada et la Communauté économique européenne (CEE) ont signé une entente prévoyant l'application de nouvelles mesures de sécurité nucléaire relativement aux exportations canadiennes d'uranium et de technologie nucléaire. Les autorités japonaises et canadiennes ont fini de négocier une entente analogue en janvier 1978, permettant ainsi au Canada de reprendre ses expéditions d'uranium à ses clients japonais. Les négociations entre le Canada et la Suisse au sujet des nouvelles mesures de sécurité nucléaire n'ont pris fin qu'au milieu de 1979, et les expéditions vers ce pays sont demeurées sous embargo durant 1978 et une grande partie de 1979.

En 1978, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé que la phase I du projet d'exploitation de l'uranium à Cluff Lake pouvait être mise en marche à condition de respecter les règlements concernant la santé, la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement recommandés dans le rapport d'une commission provinciale d'enquête. Le gouvernement a accepté le principe de l'expansion générale de l'industrie de l'uranium et s'est engagé à effectuer un examen approfondi des recommandations de la commission. Un contrat de location pour l'exploitation de la surface, signé en octobre 1978 avec l'Amok Ltd., englobait les recommandations de la commission concernant la